

Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace

Président : Jean LANDMANN

BULLETIN D'ADHESION 2020

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion à l'Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace

Cette adhésion permet également d'être membre de :

- la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- du Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE). Cette adhésion se fait par le biais de l'association forestière en accord avec le Syndicat.

2. Déclare pour l'année 2020, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE (en ares)	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous^(*) :

^(*) Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

17 € pour une surface inférieure à 5 ha (dont 8,50 € pour l'Association, 6,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

26 € pour une surface comprise entre 5 et 9,99 ha (dont 16,00 € pour l'Association, 8,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace)

Par :

Chèque bancaire de _____ € (à l'ordre de l'Association Forestière du Piémont et Plaine d'Alsace).

Fait à _____, le ____ / ____ / 2020_

Signature :

Bulletin et chèque (à l'ordre de l'Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace) à retourner à :

Monsieur Charles BARTHELME
532 rue Hoefen – 67210 MEISTRATZHEIM

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association